Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

Publie le 25/03/2024

ID: 094-259400984-20240325-DELIB24_1C-DE

DEPRATEMENT DU VAL DE MARNE SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICALE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à dix heures, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par sa Présidente le 12 mars 2024, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 12 mars 2024, à l'Hôtel du Département sis à Crétell sous la présidence de Madame Sabine PATOUX, Présidente.

En présence des membres suivants :

AGGOUNE Fatah FAURE Dominique
ASLANGUL Charles (4) FAURE SOULET Jean-Paul
BEDU Vincent (1) FEMEL Yvan (3)
DOUSSET Didler FOSSOYEUX Dominique
CAPLAIN Henri HANNI Vanessa
DUBUS Philippe LEYDIER Gaëlle

LECUYER Marc PATOUX Sabine RAYMOND Frédéric (2) TAUPIN Laurent THOREAU Yves

TMIMI Hocine

Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :

Madame / Monsieur

DUVAUDIER Michel

AUBERT Daniel
ASLANGUL Charles (4)
CHAZOTTES Jean-François
BEGAT Jean-Philippe
FEMEL Yvan (3)
DUCELLIER Nicolas

DUCELLIER Nicolas TIMERA Hawa RAYMOND Frédéric (2) Représentés par Madame/Monsieur

DUBUS Philippe PATOUX Sabine TMIMI Hocine

FAURE SOULET Jean-Paul

THOREAU Yves BEDU Vincent HANNI Vanessa LEYDIER Gaelle

- (1) Représente la ville de Santeny et GPSEA
- (2) A quitté la séance à 11h00 et a donné pouvoir à Madame LEYDIER Gaëlle
- (3) A quitté la séance à 11h00 et a donné pouvoir à Monsieur Yves THOREAU
- (4) Arrivé à 10h33

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présidente ayant ouvert la séance, Monsieur DUVAUDER Michel été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération 2024 – 1 C Délibération Election d'un représentant collège A, et un représentant du collège B

Nombre de conseillers en exercice	: 42
Présents à la séance	: 19
Représentés	; 6
Votants	: 25
Blancs et nuls	:0
Ont voté pour	: 25
Ont voté contre	:0
Abstention	:0

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID: 094-259400984-20240325-DELIB24_1C-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE (SAF94)

DELIBERATION 2024-1 C DU COMITE SYNDICAL

Séance nº 1 du 19 mars 2024

Objet : Election d'un représentant du collège A et d'un représentant du collège B au sein du Bureau Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte d'action Foncière du département du Val-de-Marne,

Considérant la modification d'une représentation, titulaire et suppléante au sein du collège A du Bureau Syndical,

Considérant la vacance d'un représentant du collège B au sein du Bureau Syndical,

Considérant les candidatures pour représenter respectivement le collège A et le collège B au sein du Bureau Syndical,

Vu le rapport de la Présidente n° 2024-1 C,

Le comité syndical,

Article 1 : Prend acte des nouveaux représentants titulaire et suppléants

éllt les membres suivants au Bureau du syndicat

Article 2 : Collège A		
Monsleur Charles ASLANGUL	candidat, a obtenu :	25 voix.
M	, candidat, a ob te nu : ַ	voix
M	, candidat, a obtenu : j	voix
M	, candidat, a obtenu :	viov

Monsieur Charles ASLANGUL ayant obtenu la majorité des voix est élu pour représenter le collège A au sein du bureau du SAF 94.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID: 094-259400984-20240325-DELIB24_1C-DE

Article 3 : Collège B

Madame Gaëlle LEYDIER....., candidat, a obtenu : ____ voix.

M, candidat, a obtenu : ____ voix.

M, candidat, a obtenu : ____ voix.

M, candidat, a obtenu : ____ voix.

Madame Gaëlle LEYDIER ayant obtenu la majorité des voix est élu pour représenter le collège A au sein du bureau du SAF 94.

La présidente du SAF94 Sabine PATOUX



Envoyé en préfecture le 25/03/2024 Reçu en préfecture le 25/03/2024 52LO

ID: 094-259400984-20240325-DELIB24_1C-DE